

Le soutien de la Francophonie aux processus de consolidation de la paix dans la francosphère

Antoine Depadou FOU DA

*Unité de recherches politiques, stratégiques et sociales (URPOSSOC), Université de Dschang, Cameroun
antoinedepadoufouda10@gmail.com*

Résumé

La permanence et la résurgence du nombre et de l'intensité des crises et des conflits restent des sujets de vive préoccupation exigeant une réponse globale dans la sphère francophone. La Francophonie, un acteur traditionnellement à vocation culturelle agit désormais dans le domaine de la paix et de la sécurité, en soutenant la consolidation de la paix dans le but de définitivement juguler ces conflits et de construire un espace de paix positive. Pour soutenir la consolidation de la paix et contribuer à la construction de la paix positive dans son espace, elle mobilise un cadre normatif et opérationnel inédit. Malheureusement, ce soutien rencontre des faiblesses à la fois normatives et opérationnelles qu'il faut pourtant dépasser afin de conforter le rôle de la Francophonie en tant que contributeur à la construction d'une paix positive.

Mots-clés – Francophonie, consolidation de la paix, paix positive.

Summary

The permanence and resurgence of the number and intensity of crises and conflicts remain subjects of great concern requiring a global response in the Francophone sphere. The Francophonie, originally a cultural actor, is now acting in the field of peace and security, supporting peacebuilding with the aim of definitively curbing these conflicts and building a space of positive peace. In order to support peacebuilding and contribute to the construction of positive peace in its area, it mobilises an unprecedented normative and operational framework. Unfortunately, this support has both normative and operational weaknesses that need to be overcome in order to strengthen the role of the Francophonie as a contributor to peacebuilding.

Keywords - Francophonie, peacebuilding, positive peace.

Introduction

D'après Christian VALANTIN : « Sur les 118 conflits survenus en 80 points du globe depuis 1989, la plupart ont été des conflits internes frappant les pays pauvres, notamment francophones. Environ 50% de ces pays ont rebasculé dans la crise dans les cinq ans qui ont suivi la conclusion d'accords de paix », (VALANTIN, 2010 :147). Si ce constat peut expliquer les raisons pour lesquelles la Francophonie, une organisation internationale originellement à vocation culturelle, s'est pourtant inscrite dans le champ du maintien de la paix, en soutenant particulièrement les activités de consolidation de la paix post-conflits, on peut néanmoins s'interroger sur le modèle opératoire qu'elle peut mobiliser pour ce soutien. Il reste que, cette intégration de la fonction d'irénologie dans l'agenda politique de la Francophonie résulte de la sélection et de la construction des problèmes liés à la sécurité dans l'espace francophone, et de la volonté d'inscrire une vérité paix positive et durable dans sa sphère géoculturelle. Le soutien de la Francophonie s'appuie alors sur cadre doctrinal affirmé (1), un cadre opérationnel important (2), mais comporte également de nombreuses faiblesses qu'il faut nécessairement dépasser (3).

1. Le cadre doctrinal du soutien de la Francophonie à la consolidation de la paix

La Charte d'Hanoï et celle d'Antananarivo (1.1) d'une part, la Déclaration de Bamako et celle de Saint-Boniface (1.2) d'autre part, sont des principaux instruments normatifs propres à la Francophonie, et sur lesquels elle fonde son soutien à la consolidation de la paix.

1.1 La consolidation de la paix dans le cadre des Chartes d'Hanoï et d'Antananarivo

D'après NGARLEM TOLDE, en révélant que : « la Francophonie consciente des liens qui créée entre ses membres le partage de la langue française souhaite les utiliser au service de la paix » (NGARLEM TOLDE, 2012 :101), la Charte de Hanoï convie déjà en 1997 les Etats francophones à se saisir des questions relatives à l'instauration, au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationale. On peut déjà déceler des objectifs de consolidation de la paix dans ce texte qui s'est alors donnée pour objectif d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits, au soutien à l'Etat de droit, et aux droits de l'Homme. Cependant, dans le souci de tenir compte des différentes mutations historiques, politiques, et sécuritaires qui marquent le XXI siècle, les Ministres des affaires étrangères membres de la Francophonie vont amender la Charte de Hanoï, pour adopter celle Charte de Antananarivo, à l'occasion de la conférence ministérielle annuelle de la Francophonie, tenue à Antananarivo en 2005. Ce nouveau texte qui est en fait : « une révision consensuelle de la charte de 1997 » (TRAN PHAN, GUILLOU,2011 : 222) a pris conscience de l'inéluctabilité des opérations de paix, et s'est naturellement donné pour objectif d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention et surtout « à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'Etat du droit et aux droits de l'Homme » (Charte de Antananarivo notamment le titre I à l'article 1^{er}). Les objectifs de consolidation de la paix sont davantage inscrits dans les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

1.2 La consolidation de la paix dans le cadre des déclarations de Bamako et de Saint-Boniface

La Déclaration de Bamako est un texte incontournable pour les objectifs de la Francophonie dans le domaine de la

consolidation de la paix. Issue d'un symposium tenu dans la capitale malienne en 2002, la Déclaration de Bamako est : « une étape majeure dans le consensus des pays membres sur la démocratie, les droits de l'Homme et les libertés dans l'espace francophone » (TRAN PHAN, GUILLOU, 2011 : 254). structuré autour des principes et des valeurs universels et spécifiques, auxquels adhère la Francophonie, cet texte engage opérationnellement cette organisation à souscrire en faveur du maintien de la paix et de la sécurité, et partant de la consolidation de la paix à travers la consolidation de l'Etat de droit, la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, la gestion d'une vie politique apaisée, l'intériorisation de la culture démocratique, et enfin la promotion des droits de l'Homme.

La Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine de son côté est fondée sur les dispositions de la Charte de Antananarivo, et les orientations définies par les Chefs d'Etat et de Gouvernement dans le cadre stratégique décennal. C'est le premier texte à nominalement énoncer la consolidation de la paix. Il est créé à la fois pour conforter le dispositif de Bamako, et contribuer aux mutations tant politiques que normatives en cours au sein de la communauté internationale. Ce texte élargit l'action de la Francophonie en faveur de la paix grâce à l'engagement continu des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il précise dans son point 4 sa « volonté de conforter l'action préventive de l'Organisation Internationale de la Francophonie, telle que prévue dans la Déclaration de Bamako et dans le programme d'action annexé à celle-ci, par une utilisation optimale de ses capacités, afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle spécifique dans l'observation, l'alerte précoce, la diplomatie préventive, la gestion des crises, l'accompagnement des transitions et la consolidation de la paix, et ce, dans le cadre d'une opération systématique et rationalisée avec les organisations internationales et régionales » (Organisation

Internationale de la Francophonie, Prévention des conflits et sécurité humaine : Déclaration de Saint-Boniface, mai 2006, p.4.). C'est la Déclaration de Saint-Boniface qui clarifie plus précisément la nature, et les volets de la participation potentiellement collective de la Francophonie dans le domaine des opérations de paix, et spécifiquement de la consolidation de la paix. C'est également cette Déclaration qui influence directement ses interventions opérationnelles.

2. Le cadre opérationnel du soutien de la Francophonie à la consolidation de la paix

Le soutien de la Francophonie à la consolidation de la paix est opérationnellement perceptible à travers l'expertise qu'elle apporte dans le volet sécuritaire (2.1), et le volet civil (2.2) de la consolidation de la paix.

2.1 L'expertise de la Francophonie dans le volet sécuritaire de la consolidation de la paix

Le soutien de la Francophonie au volet sécuritaire de la consolidation de la paix est perceptible à travers l'expertise civile qu'elle apporte principalement dans les processus de Réforme du secteur de la sécurité (RSS), et dans l'appui aux initiatives de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).

La Francophonie dispose de capacités et d'instruments qui lui permettent de contribuer à promouvoir et soutenir la gouvernance démocratique dans les différents secteurs qui composent les systèmes de sécurité. Si au sein de ses réseaux institutionnels un grand nombre de compétence et d'expertise peut être mobilisé, il reste que, de manière générale les capacités opérationnelles de la Francophonie à la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité se résume en plusieurs soutiens notamment : les soutiens à la gouvernance démocratique du secteur de défense, du secteur de police et du

secteur de justice , et les soutiens au contrôle parlementaire des systèmes de sécurité, à la gestion transparente du système de sécurité et, à la supervision des systèmes de sécurité par les médias et la société civile .

En matière de soutien à la gouvernance démocratique du secteur de défense, les réseaux appuyés par la Francophonie qui œuvrent en faveur de la défense des Droits de l'Homme sont généralement mobilisés afin de dispenser des formations aux forces de défense. La Francophonie appuie des formations destinées à accroître le respect des droits de l'Homme par les forces de sécurité. Elle mobilise alors les ressources disponibles au sein de l'Association francophone des commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (AFCNDH), de même les organisations de défense des droits de l'Homme et organisations non-gouvernementales qui ont un statut consultatif auprès d'elle.

Le soutien à la gouvernance démocratique du secteur de police se fait aux moyens de son jeune partenaire le Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL), qui par le biais de la coopération policière et du transfert des compétences participe à la mise en œuvre des programmes de la Francophonie dans les secteurs du développement institutionnel, de la prévention des conflits, et surtout de la consolidation de la paix. A partir de sa collaboration avec ce réseau, la Francophonie dispose d'un instrument qui en matière de RSS, lui permet d'atteindre plusieurs objectifs sécuritaires.

Concernant le soutien à la gouvernance démocratique du secteur de justice, la Francophonie dispose d'une expertise très ancienne dans l'assistance à la réforme des systèmes de justice francophones. Elle a développé un grand nombre d'activités dans les domaines du droit et de la justice. En se basant sur la Déclaration de Paris, la Francophonie œuvre en faveur de l'organisation et de l'administration d'une justice indépendante, de la prévention des conflits et de

l'accompagnement des processus de sortie de crise, de la promotion d'une justice et d'un droit garant d'une attractivité économique pour les pays francophones. Sa participation dans ce volet de la RSS se traduit par le biais de trois canaux. Premièrement par le développement des moyens de la justice par la formation des personnels judiciaires et des praticiens du droit, en lien avec l'Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du Français (AHJUCAF), l'Association africaine des hautes juridictions francophones (AAHJF) et le centre international en Afrique de formation des avocats francophones. Deuxièmement, par la promotion de l'expertise judiciaire et juridique francophone, notamment dans les pays francophones en situation post-conflit et grâce à la mobilisation de l'AHJUCAF, l'AAHJF, la conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB), la section francophone de l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF). Troisièmement par la diffusion du droit francophone, afin de favoriser un accès régulier et ouvert de tous au droit et à ses sources, par le biais du soutien apporté au Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D).

De ce qui est du soutien au contrôle parlementaire des systèmes de sécurité, la Francophonie appuie l'action de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), qui conduit des actions de coopération interparlementaire en direction des parlements du Sud. Les questions concernant le rôle des parlementaires dans la supervision et le contrôle des systèmes de sécurité peuvent être mises sur l'agenda de l'APF, de manière à impliquer la Commission des affaires parlementaires de l'APF dans la collecte des données sur les pratiques parlementaires en matière de supervision des appareils de sécurité, ou encore inciter la Commission politique de l'APF à se saisir des questions relatives aux systèmes de sécurité dans le cadre de ses rapports sur le suivi de l'application de la Déclaration de Bamako, et impliquer

chacune des quatre Assemblées régionales, particulièrement l'Assemblée régionale Afrique à débattre du contrôle parlementaire des systèmes de sécurité.

Un point majeur des processus RSS est l'instauration d'une gestion transparente des systèmes de sécurité, cette instauration suppose le soutien de l'action de deux types d'institutions notamment : les organes de contrôle budgétaire comme la cour des comptes ; les services d'inspection et les autorités indépendantes tels que les médiateurs, ou encore les commissions des droits de l'Homme. Ainsi en matière de contrôle budgétaire, pour développer les compétences de certaines cours des comptes en matière de contrôle du système de sécurité aux moyens de séminaires et par l'assistance technique, la Francophonie peut mobiliser l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) qui rassemble trente-trois institutions francophones ayant pour objectif de favoriser le renforcement des institutions chargées du contrôle des finances publiques.

Enfin, l'amélioration des connaissances techniques dont disposent les journalistes sur le fonctionnement démocratique des systèmes de sécurité constitue un volet important des processus RSS. De ce fait, la Francophonie apporte un soutien à la supervision des systèmes de sécurité par les médias et la société civile en mobilisant les compétences des journalistes appartenant au Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM), ainsi que celles des organisations non gouvernementales œuvrant en faveur de la liberté de la presse avec lesquelles elle a établi un partenariat.

Le soutien de la Francophonie au volet sécuritaire de la consolidation de la paix concerne également les actions en faveur du DDR. A ce niveau, il est important de signaler que si la Francophonie n'agit pas directement sur le plan militaire, son soutien opérationnel au DDR s'implémente à travers l'appui qu'elle apporte à la formation du personnel francophone. Elle soutient opérationnellement les formations

en ligne, à l'exemple de la conception des cours en français assuré par l'Institut de formation aux opérations de paix (IFOP). On peut citer les cours intitulés : *Lutte antimines et gestion des risques explosifs : impact humanitaire, aspects techniques et initiatives mondiales*, et, *Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) : tour d'horizon pratique*, qui ont bénéficiés de l'appui technique de la Francophonie dans leurs traductions. Le soutien de la Francophonie au DDR est également opérationnel grâce à la mise en réseau des capacités francophones militaires, policières et civiles dans le cadre du Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (REFFOP), grâce auquel elle peut développer un vivier d'experts civils francophones immédiatement mobilisables, couvrant l'ensemble des domaines d'expertise liés au maintien de la paix en général et au DDR de manière spécifique (Organisation Internationale de la Francophonie, 2017 :19).

2.2 *L'expertise de la Francophonie dans le volet civil de la consolidation de la paix*

Au lendemain d'un conflit, la Francophonie apporte un soutien au volet civil de la consolidation de la paix en mobilisant son expertise dans les domaines aussi importants que l'assistance électorale, les droits de l'Homme, le renforcement de l'Etat de droit, ou encore l'établissement d'une justice transitionnelle.

En matière d'assistance électorale, il faut au préalable noter que les élections sont un volet incontournable des opérations de consolidation de la paix. La tenue d'élections démocratiques constitue un moyen indispensable de pacification des sociétés détruites par la guerre. Aider les pays en situation post-conflictuelle à organiser des élections libres et équitables contribue en effet à la consolidation de la paix et au renforcement de la démocratie, c'est pourquoi la Francophonie accorde une grande priorité au volet électoral

dans le cadre de la consolidation de la paix. Ayant choisi d'inscrire son action vers plus d'efficacité en privilégiant l'appropriation durable de compétences électorales nationales, et en développant une synergie avec d'autres acteurs de la communauté internationale, la Francophonie dispose d'une riche et longue expérience en matière de soutien aux processus électoraux, qu'elle peut facilement mobiliser. Concrètement, elle peut procéder par l'envoi d'experts pour assister les pays dans l'organisation d'élections, elle peut proposer un accompagnement ciblé et constant couvrant toutes les phases du processus électoral, de la préparation au contentieux en passant par les opérations de vote, la centralisation et le traitement des résultats, la mise à disposition d'une assistance juridique. Cette assistance peut également s'articuler autour du renforcement des capacités des institutions, du soutien à la formation et à la sensibilisation, tant des électeurs que des agents électoraux, et par l'appui aux médias et à la société civile. La Francophonie peut enfin apporter un soutien à des rencontres nationales et régionales d'évaluation et de prospective pour ce qui est des conditions de déroulement des scrutins.

L'OIF apporte aussi un appui à des actions ciblées de formation et de sensibilisation aux droits de l'Homme : elle a ainsi accompagné la formation des cadres administratifs, associatifs et des magistrats, les sensibilisant aux problématiques relatives à la sécurité humaine, au droit humanitaire et aux réfugiés. Un Fond francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix (FFIDDHOP) est mobilisé afin d'apporter un appui aux initiatives et projet de terrain développés pour la promotion de la culture des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix. Par ailleurs, les ressources disponibles au sein des réseaux institutionnels partenaires peuvent utilement être mobilisées à l'instar de l'AFCNDH pour apporter une

expertise en matière de promotion et de défense des droits de l'Homme.

La Francophonie porte également une attention particulière à la mise en place, et au bon fonctionnement des institutions concourant à l'Etat de droit et à la gouvernance démocratique. En phase de consolidation de la paix, elle soutient le renforcement de ces structures, ainsi que le développement de leur coopération via ses réseaux institutionnels. Son appui aux processus constitutionnels et institutionnels se concrétise par la mobilisation d'une expertise de haut niveau. Elle appui spécifiquement les processus visant la modernisation et le renforcement institutionnel des appareils de justice (facilitation de l'accès à la justice, amélioration des capacités des acteurs de justice, appui à la restructuration des systèmes judiciaires, diffusion du droit et des textes fondamentaux...). Elle apporte également un soutien à la création ou la reprise des activités d'institutions indépendantes tels que les Hautes autorités des médias, les cours constitutionnelles, les cours des comptes, les commissions électorales indépendantes, les commissions des droits de l'Homme, les conseils de médiation. Elle contribue enfin à la promotion de la diversité des cultures juridiques dans l'espace francophone, c'est ce qui a fait dire à Abdou DIOUF que la Francophonie doit : « porter une attention toute particulière à la question de la justice dans les situations de crise, de sortie de crise et de transition, dans la mesure où la lutte contre l'impunité est un élément essentiel de la consolidation de la paix » (Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, 2004 :24). Toutefois, ces soutiens de la Francophonie rencontrent de nombreuses limites qu'il faut pourtant dépasser si elle veut être perçue comme un acteur indispensable de la consolidation de la paix dans son espace géoculturel.

3. Les faiblesses et les perspectives d'amélioration du soutien de la Francophonie à la consolidation de la paix

Si le soutien de la Francophonie à la consolidation de la paix est important, il tient quand même à souligner que ce soutien rencontre de nombreuses faiblesses (1), qu'il faut pourtant améliorer pour qu'elle s'impose comme acteur incontournable dans son espace géoculturelle (2).

3.1 Les faiblesses des interventions de la Francophonie

Le soutien de la Francophonie à la consolidation de la paix rencontre plusieurs difficultés aux niveaux doctrinal et opérationnel.

Sur le plan doctrinal, en lisant la déclaration de Bamako, on se rend bien compte qu'elle est difficile à apprécier en tant que texte normatif dans la mesure on y voit plus de la morale que de la règle. Même si les analyses faites dans ce travail ont démontré que la Francophonie est un rhéteur privilégié de l'axiologie d'irénologie démocratique, et que sur ce terrain-là, la déclaration de Bamako lui rend vraiment service, il faut noter qu'il y a une ambiguïté quant à la conception de la démocratie dans la mesure où le chapitre 2 de la déclaration de Bamako pose que la démocratie est une norme universelle basée sur l'homme. Il serait aventureux d'examiner la démocratie comme une norme universelle sinon, que deviendraient les spécificités ethnoculturelles dont la Francophonie se réclame défenseur ? Comment alors qualifier l'adhésion de plus en plus grande des monarchies à l'instar du Qatar dans l'organisation ? La Francophonie a sans doute péché en évitant de parler de particularités démocratiques plutôt que de démocratie en tant que valeur universelle car les élections, le multipartisme, le respect des droits et des libertés fondamentales ne sauraient s'identifier à la démocratie, mais en constituent des éléments. Ainsi donc, pour parvenir à la

démocratie, chaque pays emploi le chemin qui sied le mieux aux spécificités locales et endogènes y relatives.

La déclaration de Saint Boniface elle aussi s'inscrit dans ce sillage moralisateur à travers lequel la Francophonie opère dans le domaine de la consolidation de la paix. Comme la Déclaration de Bamako, celle de Saint Boniface comporte des insuffisances qui sont caractéristiques d'une architecture normative peu contraignante et d'une ambiguïté normative criarde. C'est que, la déclaration de Saint Boniface a du mal à faire ressortir les spécificités géo et ethnoculturelles de l'espace francophone, de sorte qu'elle produise un encadrement hybride non seulement de la sécurité humaine, mais surtout de la spécificité opérationnelle de la consolidation de la paix. C'est à tort que la Francophonie le fait car les différences entre les sociétés dénotent des différences de conceptions. Il aurait fallu en tenir compte dans la production et la construction de l'architecture normative de la Francophonie, tout au moins pour ce qui est des questions de consolidation de la paix.

Sur le plan opérationnel, à côté de son traditionnel problème d'insuffisance de moyens financiers et logistiques, on verra qu'il se pose un problème de coordination et de coopération entre la Francophonie et les multiples autres acteurs impliqués dans la consolidation de la paix. En réalité, la prolifération d'acteurs dans la consolidation de la paix n'est pas seulement le fruit logique d'une réponse à des besoins, elle résulte aussi d'un mouvement général de repositionnement stratégique, voire de spécialisation des acteurs internationaux sur les questions de construction de paix dans lequel la Francophonie, à cause de ses textes amorphes et de ses moyens limités, tarde à se positionner avantageusement. De plus, la Francophonie dont les compétences en matière de sécurité ne sont pas très évidentes, se retrouve également en difficulté sur les volets qu'elle est sensée maîtriser.

En matière électorale, en plus de l'insuffisance des moyens humains et matériels qui constitue l'un des problèmes majeurs dans la conduite de ses missions internationales d'assistance et d'observation d'élections, il se pose également la problématique de la juridicité de ces missions. Cette problématique naît de la volonté de leur trouver à tout prix une justification juridique, alors qu'en réalité l'observation internationale des élections n'est pas à proprement parler une notion juridique, mais d'abord, et fondamentalement un mécanisme politique, autant par nature que par destination, et qu'il n'appartient qu'au droit d'encadrer. Stéphane MONNEY MOUANDJO précise à cet effet que : « les différents textes traitant des propositions de code de conduite devant guider l'envoi d'une mission internationale d'observation des élections dont la valeur juridique n'est jusqu'alors pas établie ne suffisent pas à faire de ce mécanisme une technique juridique » (MONNEY MOUANDJO, 2008 : 418).

En analysant la politique des droits de l'Homme prônée par la Francophonie au lendemain des conflits, on peut observer que la validité universelle des droits de l'Homme semble être en contradiction avec la politique de diversité culturelle, ou encore le principe d'autodétermination au nom duquel chaque peuple est maître du choix de son régime politique. Bien que la Francophonie s'en défende, il faut dire que la stricte application du principe d'autodétermination fait en effet prévaloir les choix politiques locaux sur toute valeur universelle, elle équivaut à légitimer par avance la politique de tout gouvernement national en matière de droits de l'Homme, à la seule condition que ce gouvernement ne soit pas une puissance étrangère. La principale conséquence de cette situation est que les droits de l'Homme même s'ils sont théoriquement universels ne sont pas universellement opposables, et que leur application effective dépend de chaque autorité nationale. Ce qui revient à dire que, même s'ils peuvent faire partie du droit dans un pays donné, les droits de

l'Homme feraient plutôt figure sur le plan mondial et particulièrement en Afrique francophone de recommandations morales que de règles juridiques. Ceci explique pourquoi la politique de la Francophonie en matière de droits de l'Homme reste difficile à implémenter au lendemain d'un conflit et particulièrement en Afrique. Toutefois, au-delà de ses différentes faiblesses, la Francophonie peut engager plusieurs actions pour améliorer ses différentes interventions.

3.2 Les perspectives d'amélioration des interventions de la Francophonie

Des prospections peuvent être faites sur le soutien que la Francophonie peut apporter à la consolidation de la paix. Ces dernières comprennent des actions à entreprendre sur le plan stratégique, et sur le plan opérationnel.

Sur le plan stratégique, il est question pour la Francophonie de renforcer son arsenal juridique, ses moyens logistiques et financiers. Il est également question pour cette organisation d'institutionnaliser une coopération cohérente et coordonnée avec ses différents partenaires, et les autres acteurs civilement impliqués dans les processus de consolidation de la paix. Sur le plan financier par exemple, la recherche de nouvelles sources de financement extrabudgétaires, au-delà des contributions statutaires et volontaires versées par les États membres, est une piste qui doit permettre à la Francophonie de renforcer son système de financement afin de se poser en organisation contribuant hautement à la construction d'une paix positive. Cette diversification des ressources financières peut reposer sur la conclusion de partenariats avec les entreprises et les fondations sous forme de mécénat ou de parrainage dans l'optique de réunir des fonds pouvant former un budget plus consistant.

Sur le plan opérationnel, la Francophonie gagnerait à réévaluer son expertise électorale. Elle doit par exemple concentrer ses efforts dans des domaines où son appui est

nécessaire, voire indispensable. Il en est ainsi de l'expertise sous forme d'assistance constitutionnelle et médiatique, de la formation à travers les sessions d'échange d'expérience ou des études réalisées sur des questions précises, à la demande de certains pays qui constituent au regard de la pratique des autres organisations internationales, la plus-value de la Francophonie en matière d'assistance électorale.

La Francophonie doit également opérationnellement compléter ses activités et son axiologie dans le domaine de la consolidation de la paix. C'est dire que, les activités concernant l'assistance humanitaire, l'aide à la reconstruction infrastructurelle, et l'aide au développement économique doivent hautement être reconsidérées par la Francophonie, parce que ces activités sont indispensables à la construction d'une véritable paix positive.

Conclusion

La consolidation de la paix implique l'intervention systémique d'un grand nombre d'acteurs et intervenants qui mènent collectivement un large éventail d'activités dans tous les volets. On y rencontre à la fois des acteurs nationaux, internationaux, internes, externes, gouvernementaux, des acteurs du secteur privé, ceux de la société civile ou encore ceux des agences internationales. Le soutien que la Francophonie apporte dans ce domaine est non-négligeable. Cependant, pour être plus efficace, et réellement inscrire une paix positive et durable au lendemain des conflits, dans les pays où elle intervient, la Francophonie doit forcément restructurer ses cadres normatifs et opérationnels d'une part, et d'autre part élargir son offre en matière de soutien.

Bibliographie

Beelndoum Ngarlem Tolde Evariste (2012), *La francophonie et la résolution des conflits : réflexion sur la notion de tiers*, Thèse de doctorat en science politique. Université Jean Moulin de Lyon 3.

Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme (2004), *Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*.

Monney Mouandjo Stéphane (2007-2008), *La démocratie au Sud et les Organisations Internationales : analyse comparée des missions internationales d'observation des élections des pays membres du Commonwealth et des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie*. Thèse de doctorat en droit public nouveau régime, Université de Reims Champagne-Ardenne.

Organisation Internationale de la Francophonie (2005), *Charte de la Francophonie*.

Organisation Internationale de la Francophonie (2006), *Prévention des conflits et Sécurité humaine : Déclaration de Saint-Boniface*.

Organisation Internationale de la Francophonie, *Contribution de l'Organisation internationale de la Francophonie à la promotion de la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité dans l'espace francophone*, <http://v1.ahjucaf.org/La-reforme-des-systemes-de.html> consulté le 25/06/2021.

Organisation Internationale de la Francophonie (2017), « *la contribution de la Francophonie aux opérations de maintien de la paix* », <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2020-01/omp4-fr-web.pdf>, consulté le 25/06/2021.

Trang-Phan, Guillou Michel (2011), *Francophonie et mondialisation tome 1 : Histoire et institutions. Des origines à nos jours*, Paris, Edition Belin.

Valantin Christian (2010), *Une histoire de la Francophonie (1970-2010), De l'Agence culturelle technique à l'Organisation internationale de la Francophonie*, Paris, Edition Belin.